

Requérant (propriétaire)

Société : Tél. :
Nom : Fax :
Adresse : E-mail :
NPA/Lieu :

Versement de l'aide financière à

Titulaire du compte :
Nom de la banque ou CCP :
N° compte/IBAN :

Type d'achat

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Vélo électrique | <input type="checkbox"/> Kit de transformation électrique |
| <input type="checkbox"/> Batterie pour vélo électrique | <input type="checkbox"/> Voiture électrique |
| <input type="checkbox"/> Scooter électrique | <input type="checkbox"/> Véhicule à gaz |
| <input type="checkbox"/> Plan de mobilité d'entreprise | <input type="checkbox"/> Abonnement PubliBike |

Marque : Modèle :
Date d'achat : Prix :

Documents à joindre obligatoirement à la demande

- Facture originale du fournisseur **au nom de l'acheteur** comprenant : nom du commerce, description, date d'achat et prix)

Les dossiers incomplets seront retournés au requérant

Conditions d'octroi		
Vélos électriques ou kit de transformation électrique	20 % du coût Subvention max. CHF 400.--	<ul style="list-style-type: none"> Pour l'achat d'un vélo électrique ou d'un kit neuf. Une subvention par habitant offerte tous les cinq ans. Entreprise : une subvention par tranche de 5 employés, maximum 10 subventions.
Batteries pour Vélos électriques	Forfait de CHF 200.--	<ul style="list-style-type: none"> Une subvention par habitant offerte tous les trois ans. Uniquement pour un remplacement de la batterie usée. Entreprise : une subvention par tranche de 5 employés, maximum 10 subventions.
Abonnements PubliBike	1 ^{ère} année d'abonnement RegioPass offerte, valeur CHF 35.--	<ul style="list-style-type: none"> Une subvention par habitant.
Véhicules électriques	Voiture : Forfait CHF 1'500.-- Scooter : Forfait CHF 500.--	<ul style="list-style-type: none"> Pour l'achat d'un véhicule neuf. Une subvention par habitant ou entreprise.
Véhicules à gaz	Forfait CHF 1'000.--	<ul style="list-style-type: none"> Pour l'achat d'un véhicule neuf. Une subvention par habitant ou entreprise.
Plan de mobilité d'entreprise	Plan de mobilité*12 Forfait CHF 2000.--	<ul style="list-style-type: none"> En cas d'application de mesures concrètes.

Le/la bénéficiaire a pris connaissance du règlement communal et des dispositions du « Fonds communal d'encouragement pour le développement durable », et s'engage à fournir tous les documents nécessaires et à ne pas revendre le matériel dans un délai d'une année.

Lieu et date : Signature :

Ce formulaire est à retourner au :

Centre technique communal
Commission du fonds pour le développement durable
Ch. des Esserts 5
1024 Ecublens
Tél. 021 695 60 10

Décisions et visas (laisser libre)				
Reçu le :		N° de dossier : <input type="text"/>		
Initiales	Visa	<input type="checkbox"/> Envoi accusé de réception	Visa	
CDS	<input type="checkbox"/> < 5'000.-		<input type="checkbox"/> Dossier validé le :	
MUN	<input type="checkbox"/> 5'000.- à 15'000.-		<input type="checkbox"/> Dossier refusé le :	
MUNPT	<input type="checkbox"/> > 15'000.-		->envoi réponse le :	
Montant maximum octroyé : <input type="text"/>		Nom	Visa	
Commentaires :				

Version 4-1.7.2014

* Glossaire disponible dans les dispositions